

Assemblée Générale USN

Mercredi 9 mars 2018 à 19 heures, salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19 h 10, en remerciant tous les présidents, présidentes et les membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de Mme Fabienne Freymond-Cantone, municipale, et de M. Huybrechts, chef du Service des sports.

Mme Schmutz, municipale des Sports, manifestations et maintenance est excusée. De même que M. Carezza, Président du conseil Communal de Nyon, pour des raisons familiales.

M. Huybrechts prend la parole et remercie toutes les sociétés locales pour ce qu'elles font.

- 1. Liste des présences :** 91 sociétés convoquées, 44 sociétés présentes, 19 excusées et 28 absentes.
- 2. Nomination des scrutateurs :** Mme Fanny Borloz et M. Daniel Baumgartner.
- 3. Approbation de l'ordre du jour :**
L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du PV de l'AG statutaire 2017 : Le PV de l'Assemblée Générale 2017 est approuvé à l'unanimité, sans être lu !

5. Demandes d'admissions :

IMPROVISANYON. Cette société a été fondée en 2013, mais est active depuis 2001.

Son but : Promouvoir l'improvisation, le théâtre à Nyon et sur la Côte.

Une quarantaine de membres actifs, une vingtaine de membres passifs.

Ses activités : des cours, des spectacles et des animations.

Cette société est admise à l'unanimité.

Radiations : Aucune

La Présidente prend la parole au sujet des adresses des cases postales. Chaque société va recevoir un courrier avec une nouvelle fiche et devra contrôler les données, si elles sont justes ou fausses. Dans ce cas, les corriger.

6. Rapport de la Présidente : (Publié sur le site).

7. Rapport du caissier : Les comptes figurent sur le site internet. L'année 2017 boucle avec un bénéfice de **Fr. 3'697.60**. Le caissier explique que ce bon résultat est dû aux recettes du loto et à l'encaissement des amendes de l'Assemblée Générale.

La parole est donnée aux membres qui désirent poser des questions. La parole n'est pas demandée.

8. Rapport des vérificateurs des comptes : Le Pistolet de Nyon et l'Elastique Citrique ont contrôlé les comptes. M. Kunz lit le rapport.

Les vérificateurs proposent de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes. Le caissier est félicité et remercié pour son excellent travail.

9. Discussion et approbation des rapports : La parole est donnée et n'est pas demandée.

Approbation des rapports en bloc : Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

10. Jubilaires 2017 : Pas de jubilaire cette année. Si des sociétés ont un jubilé 50 – 75 – 100 ans et que l'USN n'a pas été informée, elles sont priées de se faire connaître.

11. Nominations statutaires :

a) Présidente : J.J. Butty, vice-président, présente Mme Marie-Eva Giardiello pour sa propre succession. Personne dans la salle revendiquant ce poste, Mme Giardiello est réélue par acclamations.

b) Le Comité : La Présidente présente les membres du comité qui se représentent, excepté M. Jean-Jacques Butty qui ne se représente pas. Werner Mader trésorier, Françoise Clerc et Inès Abeya membres sont d'accord pour une nouvelle année. Le comité propose Monsieur Jacques Magnin comme nouveau membre du comité.

Le comité tel que proposé est nommé à l'unanimité.

c) Nominations des vérificateurs : Elastique citrique lère,
Mange-Disques 2^{ème}, Costume Vaudois suppléant.

12. Commission des lotos : Président : Werner Mader,
membres Françoise Clerc, Anton Birer et M. Jacques Magnin. Marie-
Eva Giardello, présidente USN, membre de droit.

13. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :

Le comité propose le statut quoi, soit

Fr. 50.00 admission

Fr. 30.00 cotisation annuelle

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

14. Compétence financière du comité :

La compétence financière du comité est actuellement de Fr. 3'000.-.

Le comité a une proposition concernant le site internet et il faudra certainement augmenter la compétence financière. En effet, ce site a déjà pas mal d'année. Plusieurs personnes l'ont revu et apporté des modifications. Maintenant il est parfois difficile de changer même une adresse.

Le comité propose donc d'en refaire un d'où la demande de modification de la compétence financière. Un appel est lancé. Les personnes intéressées et compétentes peuvent donner leurs coordonnées à la Présidente.

La compétence de Fr. 4'000.- est proposée à la votation.

2 non, 3 abstentions, 39 oui.

15. Rappel de l'article 15 :

L'art. 15 des statuts est reconduit, soit :

Fr. 50.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée.

Fr. 10.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG mais excusée.

La parole est ensuite donnée à Mme Freymond-Cantone municipale. Elle transmet à l'Assemblée les salutations de la Municipalité et remercie les sociétés pour leur engagement et leur bénévolat. Concernant les infrastructures, la commune y travaille. Les nouveautés 2018 : Ecole du Couchant nouvelle salle de gym à Marens, 2 nouvelles salles pour les sociétés. Au Cossy, 3 salles de sport, une salle de rythmique, une piscine, 7 grandes salles pour les sociétés en sous-sol.

16. Propositions individuelles et divers :

M. Mader prend la parole au sujet des lotos. Il demande aux sociétés organisatrices de remplir la feuille reçue et de la renvoyer.

Toute personne qui a demandé un loto recevra une confirmation par mail à réception de la demande dans les 72 heures.

Rappel : Le 2 janvier est considéré comme un dimanche.

La société ARES demande si la lettre concernant le loyer de la salle communale a été adressée à la Municipalité. Réponse OUI et on attend des nouvelles.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 50. La Présidente invite les membres pour le traditionnel apéritif qui sera suivi d'un repas pour les inscrits.

Françoise Clerc / 12 mai 2018